

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 août 2026 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et natures des demandes :

- **537, chemin de l'Achigan Ouest, zone « CH-223 » (7577-01-7596)**
Pour l'implantation d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) en cour avant alors que la réglementation autorise uniquement l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en cour latérale et arrière.
- **145, rue Hubert, zone « RU-616 » (7177-09-4587)**
Pour l'implantation d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) en cour avant alors que la réglementation autorise uniquement l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage détaché) en cour latérale et arrière.
- **2416, boulevard Sainte-Sophie, zones « U-701 et A-107 » (7375-45-5306)**
Pour trois (3) enseignes murales alors que la réglementation prescrit une (1) seule enseigne murale par usage principal;

Pour une (1) enseigne murale excédant la hauteur du mur du bâtiment principal sur lequel il est apposé alors que la réglementation prescrit qu'une enseigne murale ne peut excéder la hauteur du mur du bâtiment principal sur lequel il est apposé.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à cette demande au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- Formulaire

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15 juillet 2026.

 *France Charlebois*
Signé le 2026-07-15 09:10:16 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe